

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet : CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DE BELLECOMBE**

Séance du 23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, à dix-neuf heures et dix minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-sept février deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 25**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOJIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3**

Olivier BROCHET pouvoir à Madame Corinne BOYER  
Gaëlle FORAY pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire

**Membres absents excusés, sans pouvoir : Sonia ZANI**

**Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN**

**25 présents, 3 pouvoirs, soit 28 votants.**

M. le Maire rappelle la consultation relative aux travaux de désamiantage de Bellecombe passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée avec négociation éventuelle.

L'annonce a été déposée sur la plateforme dématérialisée de la Voix de l'Ain le 21 décembre 2021 avec demande de réponse pour le 17 janvier 2022 à 12 heures.

5 entreprises ont apporté une réponse dans les délais impartis :

- ↪ L'entreprise Fontenat Solution Environnement de Saint-Denis-les-Bourg
- ↪ L'entreprise Alpes Bourgogne Environnement de Macon
- ↪ L'entreprise SFTP de Villefranche
- ↪ L'entreprise Désamiantage Dauphinois de Saint Pierre de Chandieu
- ↪ L'entreprise SARL Mado Bati de Lieusaint

L'analyse des réponses a été réalisée par le cabinet Cosinus, Maitre d'Œuvre

Au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, les notes des candidats s'établissent comme suit :

Nom des entreprises	Note financière	Note technique	Note totale	Classement
<b>SFTP</b>	10.00	9.25	19.25	<b>2</b>
<b>FONTENAT SOLUTIONS ENVIRONNEMENT</b>	9.82	10.00	19.82	<b>1</b>
<b>ALPES BOURGOGNE ENVIRONNEMENT</b>	7.48	9.00	16.48	<b>3</b>
<b>MADO BATI</b>	6.63	8.75	15.38	<b>4</b>
<b>DESAMIANTAGE DAUPHINOIS</b>	5.67	6.5	12.17	<b>5</b>

Ceci étant exposé, et vu l'avis favorable de de la commission urbanisme travaux du 10 février 2022, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante, présentée par l'entreprise FONTENAT SOLUTIONS ENVIRONNEMENT, pour un montant de 49 482,50 €HT.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le marché de travaux de désamiantage de Bellecombe avec l'entreprise FONTENAT SOLUTIONS ENVIRONNEMENT pour un montant de 49 482,50 €HT.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN